



Numéro – 70

Programmation 2014-2020 des mesures agroenvironnementales.

Les mesures agroenvironnementales climatiques (MAEC) sont souscrites volontairement par des agriculteurs en faveur de l'environnement pour une durée de cinq ans. L'objectif étant de :

- 1/ Modifier leurs pratiques (pour répondre à des pressions environnementales)
- 2/ Maintenir des pratiques favorables à la préservation des principaux enjeux (eau, érosion, biodiversité, zones humides).

Pour la période 2014-2020, dans le cadre de la gestion du fond européen agricole pour le développement rural (FEADER), l'élaboration du programme de développement rural régional (PDRR) est confiée au conseil régional.

Le PDRR définit les mesures construites dans le cadre des réglementations communautaires et nationales.

Il contient pour les MAEC : le cadre stratégique d'intervention (enjeux, objectifs), l'architecture, les types de mesures, le contenu et les modalités de combinaison, les modalités de mise en oeuvre, le ciblage, la priorisation et l'accompagnement, les moyens financiers et les indicateurs de suivi et d'évaluation.

La version 3 du PDRR est en cours d'examen par la Commission européenne. Selon les retours de cette commission, le PDRR pourra être modifié jusqu'à l'approbation définitive du document prévu début 2015.

Afin de ne pas casser la dynamique de la première programmation (2007-2013), 2014 a été une année de transition durant laquelle des mesures de la première programmation ont été financées avec des crédits de la nouvelle programmation.

Pour la campagne 2015, la région, par l'intermédiaire des DDT, a lancé un appel à candidature vers les collectivités territoriales, le conservatoire d'espaces naturels de Picardie, le Parc naturel régional Oise Pays de France et les autres structures en mesure de répondre aux objectifs environnementaux définis dans le PDRR pour l'ouverture de territoires ou la poursuite des actions environnementales déjà engagées sur des enjeux particuliers (eau, zones humides, érosion, biodiversité).

La programmation 2014-2020 propose plusieurs types de MAEC :

- les MAEC à enjeux systèmes (au nombre de trois) qui appréhendent le fonctionnement d'une exploitation agricole dans sa globalité,
- les MAEC à enjeux localisés, engagement au niveau d'une parcelle pour une mesure spécifique,
- la MAEC de préservation de la ressource génétique : protection des races menacées (PRM) pour conserver sur les exploitations des animaux, des espèces, des races qui nécessitent des mesures spécifiques à leur conservation (Voir liste des espèces éligibles).

La notice d'information en vue de l'élaboration d'un projet agro-environnemental ainsi que les fiches des engagements unitaires (EU) et des mesures systèmes pour 2015, adaptées à la région Picardie sont en ligne sur le site internet de la DDT de l'Oise.

Au delà des MAEC proposées par la région, d'autres mesures sont également ouvertes au niveau national pour l'agriculture biologique : conversion ou maintien selon des cahiers des charges spécifiques.

Actualités

La signature de la convention pour le dispositif « Alerte agri 60 » : Elle est effective depuis une réunion tenue à la préfecture de Beauvais le 7 juillet en présence du Préfet, M. BERTHIER, de représentants de la profession agricole, du Colonel BOGET pour la gendarmerie et de la DDT. Il s'agit d'un réseau d'alerte (par SMS), activé par les gendarmes quand la situation le justifie, et à destination des exploitants qui en font la demande. Ceux-ci sont appelés à signaler tout mouvement anormal de matériel autour de leur exploitation et à signaler tout vol les concernant, ce qui n'est pas toujours fait. Un dispositif équivalent existe déjà pour les commerçants isariens et une baisse de 20 % des vols a déjà été constatée.

Une réunion « grêle » s'est tenue à Jaméricourt le 24 juillet chez M. GERNEZ, maire et exploitant de la commune, en présence de représentants de la profession, de l'assureur GROUPAMA, de la coopérative AGORA et de la DDT. L'orage s'est abattu le 19 juillet sur plusieurs communes du canton. Il a duré environ 30 minutes et 60 mm d'eau sont tombés, ce qui dépasse la valeur moyenne pour juillet (54 mm). De nombreux dégâts ont été constatés sur les cultures mais aussi sur des vérandas et des serres, accompagnés parfois d'inondations de garages. Les récoltes ont été détruites localement jusqu'à 100 %.

Projet de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

Après avoir été adopté par les deux assemblées dans des versions légèrement différentes, le projet a été présenté, comme le prévoit la constitution, à une commission paritaire mixte (députés et sénateurs) pour définir une version unique le 24 juillet. L'encadrement de l'utilisation de produits phytosanitaires près des lieux publics, prévu par l'assemblée nationale a été maintenu mais l'extension au cas des habitations privées est abandonnée. L'amendement, voté par les sénateurs visant à autoriser les éleveurs à tirer sur les loups en cas d'attaque avérée a lui aussi été atténué dans sa portée. Les chambres d'agriculture auront la charge de la tenue du registre des agriculteurs sur la base des informations transmises par la MSA. Le projet de loi ainsi modifié sera à nouveau soumis à l'assemblée nationale le 11 septembre.

Productions végétales

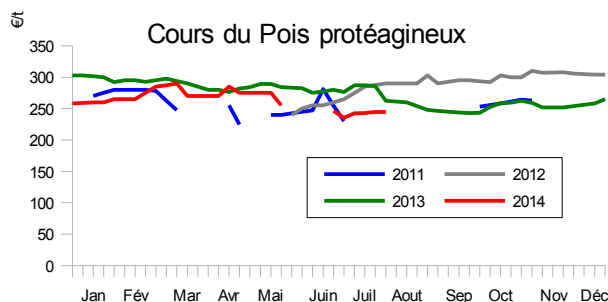
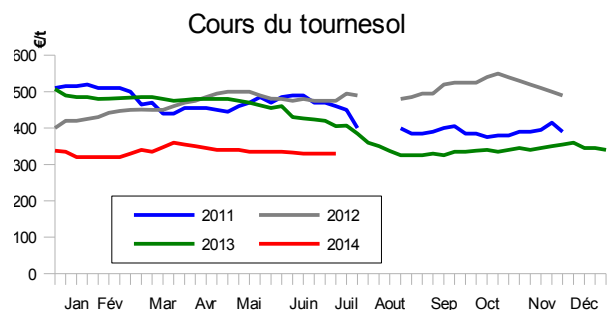
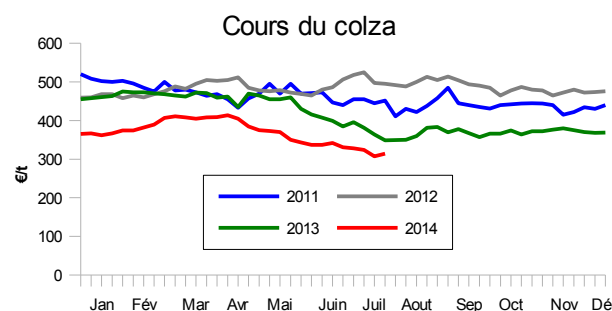
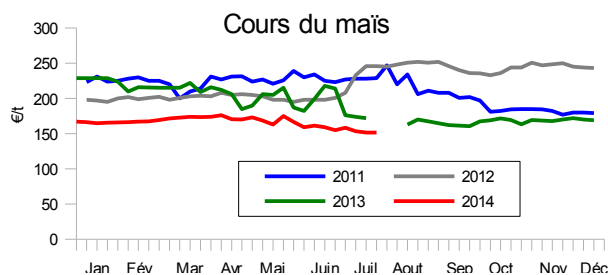
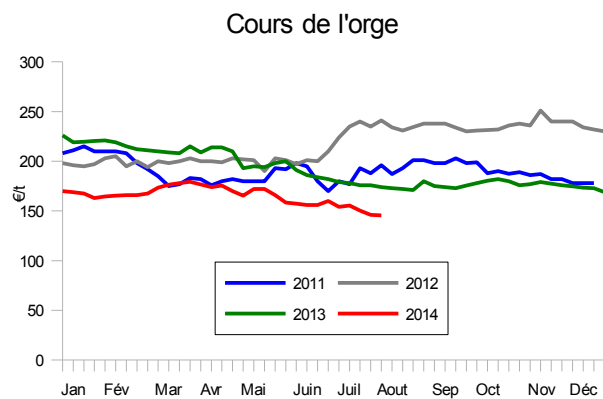
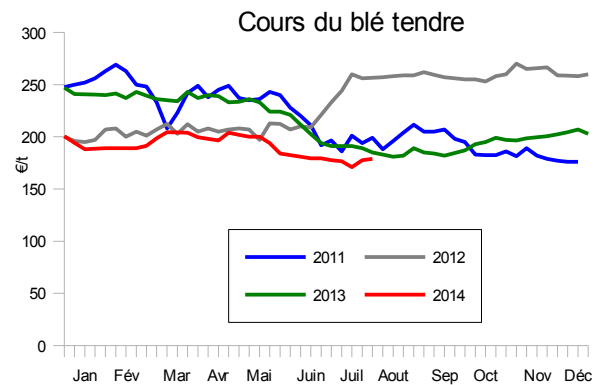
Les cours ont des évolutions variables selon les productions avec une baisse nette pour l'orge, des oscillations pour le blé, le maïs et le colza et une hausse pour le pois. Les niveaux sont inférieurs à ceux des années antérieures dans tous les cas.

Blé tendre

La baisse des prix observée depuis la fin avril (204 €/t) se poursuit lors de la première quinzaine jusqu'à 171 €/t avant un redressement de 8 €/t jusqu'à 179 €/t. Cette valeur reste très inférieure à celles des 3 années précédentes (185 à 257 €/t).

L'orge

Les cours enregistrent une baisse de 8,5 €/t jusqu'à 145,5 €/t ce qui est aussi faible par rapport aux années 2011 à 2013 (174 à 241 €/t).



Maïs

Les prix enregistrent une hausse de 2,5 €/t jusqu'à 158,5 €/t avant de redescendre à 151,5 € en fin de mois, ce qui est bien inférieur aux niveaux des années précédentes (172 à 246 €/t).

Colza

Les cours connaissent une forte baisse (- 24 €/t) jusqu'à 307 €/t avant une remontée à 314,5 €/t ce qui reste bien en deçà des 3 années précédentes (349 à 495 €/t).

Tournesol

(Pas de cotations)

Pois protéagineux

Après une baisse fin juin, les cours sont en nette remontée (+ 9,5 €/t dont 7,5 la seule première semaine) et ils finissent le mois à 244,5 €/t, ce qui reste inférieur aux 262,5 et 290 €/t enregistrés les années précédentes.

Productions animales

On observe des évolutions différentes selon les productions : baisse chez les bovins, une stabilisation pour les porcins et hausse pour les ovins et les œufs.

Bovins

Les cours sont en léger recul (- 3 centimes/kg) et ils finissent le mois à 3,58 €/kg ce qui est proche des niveaux de 2013 et de 2012 et supérieur à celui de 2011 (3,34 €/kg).

Porcins

A la reprise des cotations, les cours sont stables entre 1,61 et 1,63 €/kg, ce qui est proche des cours de 2013 et 2012, 2011 étant en retrait à 1,45 €/kg.

Ovins

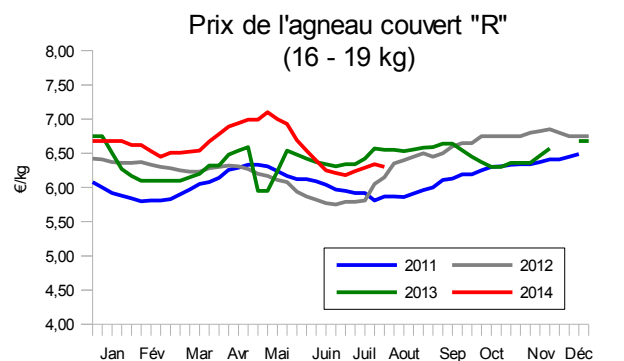
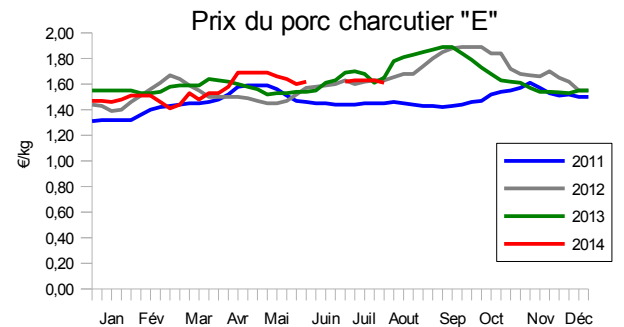
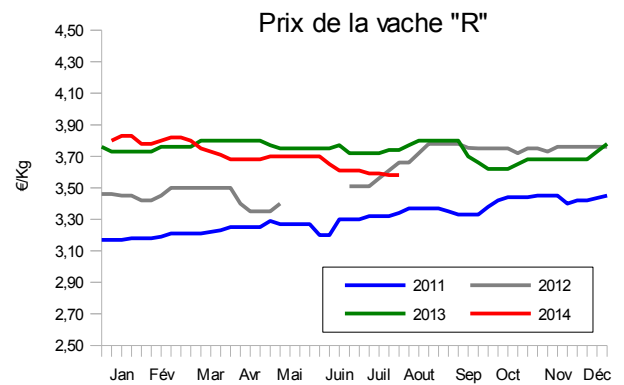
Les cours sont en hausse (jusqu'à 16 centimes/kg avant un repli à 6,30 €/kg) ce qui est un niveau intermédiaire par rapport aux trois années précédentes (5,87 à 6,55 €/kg).

Lait

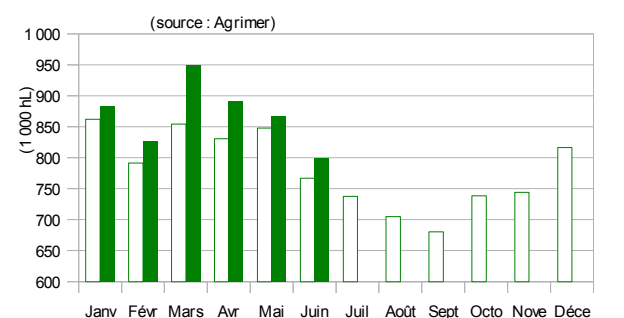
(pas de cotation récente)

Les œufs

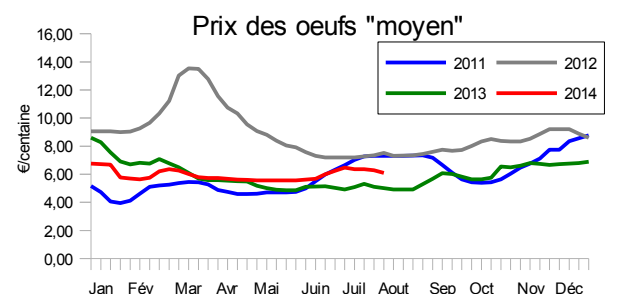
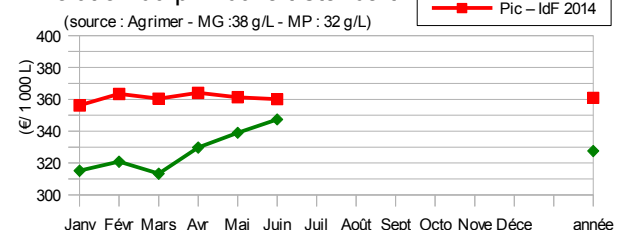
Les cours, en hausse au mois de juin, reculent de 37 centimes/centaine pour finir le mois de juillet à 6,10 €/centaine. C'est une valeur supérieure à celle de 2013 mais nettement inférieure à celles de 2012 et 2011 (5,01 ; 7,51 et 7,30 €/centaine).



Evolution de la collecte de lait en Picardie - Ile de France



Evolution du prix du lait standard

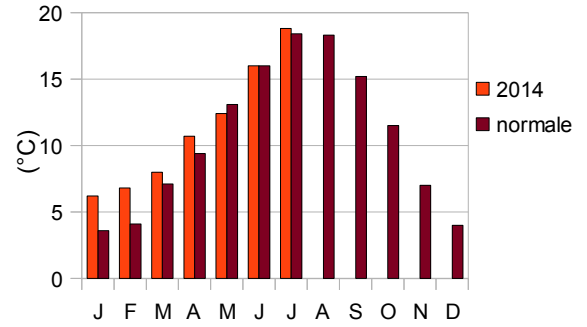


Le mois de juillet a été nettement plus humide (+ 55,8 mm soit + 103 %), moins ensoleillé (- 46 h soit - 21 %) mais plus doux (+ 0,4 °C) que la moyenne. Les deux premières décades ont été très humides et la troisième la plus ensoleillée et la plus sèche. Il y a eu 14 journées de pluie (20 mm le 19/06) 2 de brouillard et 2 de vent (86,4 km le 19/06).

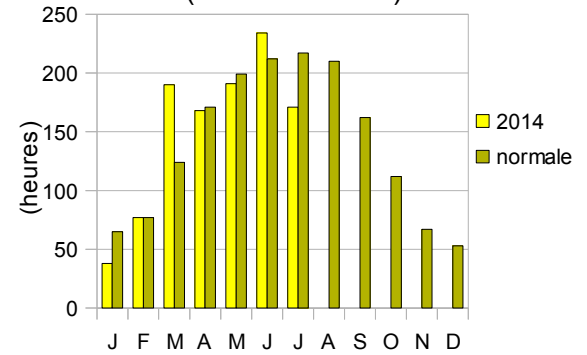
Proverbe

Le vent d'amont produit une pluie sans raison.

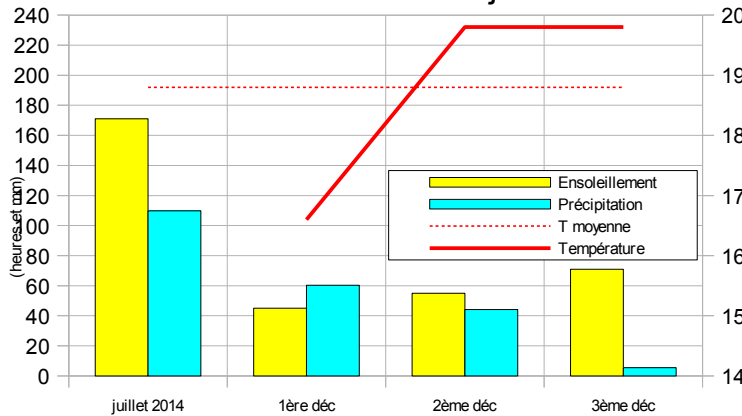
Température 2014
(Beauvais - Tille)



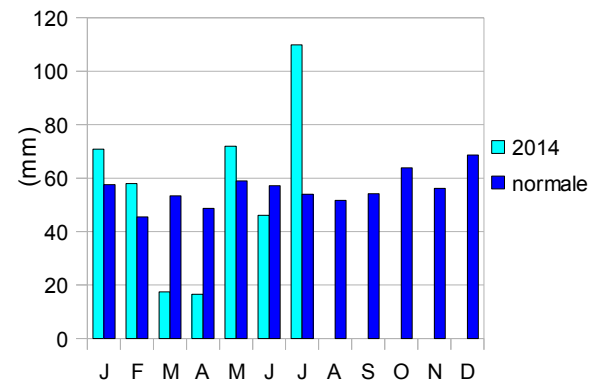
Insolation 2014
(Beauvais - Tille)



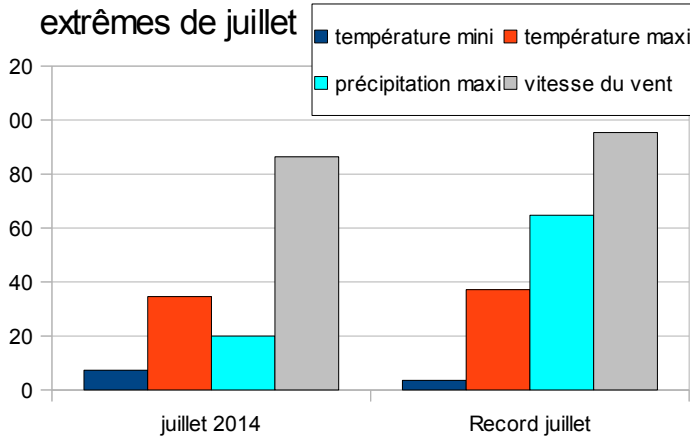
Détail du mois de juillet 2014



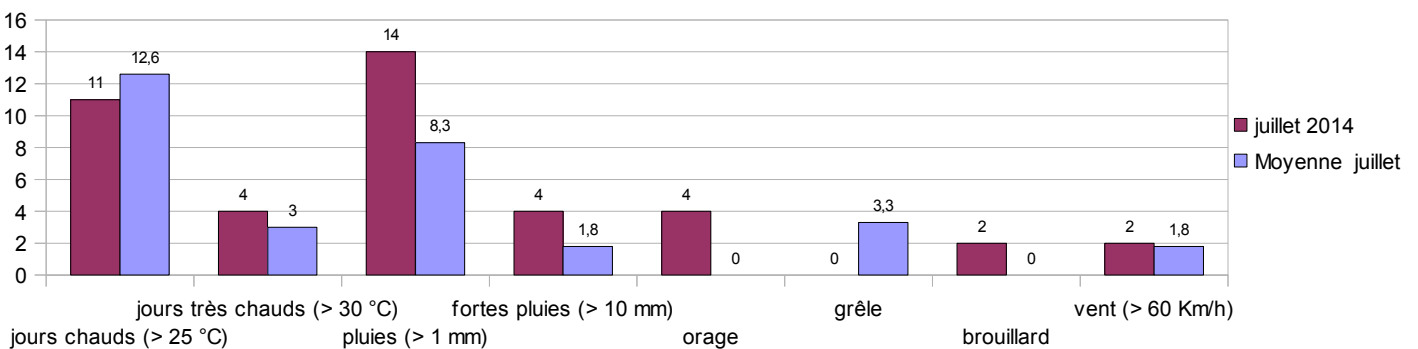
Précipitations 2014
(Beauvais - Tille)



extrêmes de juillet



fréquence des évènements climatiques en juillet



Pour en savoir plus : sites internet
 - de la DDT de l'Oise : <http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr>
 - de la statistique agricole : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>
 - de Météo France : <http://france.meteofrance.com>

Direction Départementale des Territoires
 2, Bd Amyot d'Inville – BP 20317
 60021 Beauvais cedex
 Téléphone : 03 44 06 43 47 – Télécopie : 03 44 06 43 00
 Courriel : ddt@oise.gouv.fr

Directeur de la publication : Jean-François TURBIL
 Rédaction : Olivier Renaud
 Impression : DDT
 dépôt légal : à parution
 ISSN : 1260 - 8289